

**Route cantonale 020 – Liaison entre la A1 et A12**

---

**Question**

Le canton de Vaud va procéder en juin 2010, au sud du hameau de Vers-chez-Perrin, à une amélioration et modification du tracé de la RC vaudoise depuis le giratoire du hameau précité jusqu'à la borne cantonale fribourgeoise de Mannens.

Cette route sinueuse, dangereuse par sa configuration, glissante par temps d'intempéries devait être corrigée en raison de sa configuration et son étroitesse. La croisée de Mannens, en amont, est également le théâtre fréquent d'accidents.

Depuis des décennies, la dangerosité de la RC traversant Prez-vers-Noréaz est un sujet de préoccupation des habitants de cette localité.

La question écrite de Charly Brönnimann et le postulat de Jacques Bourgeois ont eu pour objet la politique cantonale en matière de trafic routier dans cette région (QA 3052.07 et P 2002.07). Le Conseil d'Etat a répondu à ces 2 intervenants dans son message du 28 août 2007. Depuis lors, silence radio.

La RC020 est l'axe principal et à grand trafic d'une liaison importante entre l'A1 et l'A12.

Cette route connaît depuis quelques années une augmentation grandissante et constante de la circulation, notamment due à un important développement de la démographie automobile. Nous nous étonnons de constater que le canton de Vaud est en phase finale de réalisation des travaux de correction de cette RC020 sur son territoire. Mais que fait le canton de Fribourg ? Il ne nous donne pas l'impression de bouger dans l'élaboration d'un projet sur ce tronçon.

Nous demandons au Conseil d'Etat de nous orienter sur les points suivants :

1. Y-a-t-il eu une concertation entre les cantons de Vaud et Fribourg pour harmoniser les travaux d'amélioration de la RC020 ?
2. Quel est l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue d'améliorer le tracé de la RC020 depuis la frontière cantonale fribourgeoise de Mannens à Rosé (route de contournement de Prez-vers-Noréaz y compris) ?
3. Un giratoire est-il prévu à la croisée de Mannens ?
4. Un élargissement du tracé est-il prévu (3 voire 4 voies) ?
5. Dans les années 90, il avait été question de classer cette route cantonale en route nationale, qu'en est-il ?

Le 21 mai 2010

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées :

1. *Y-a-t-il eu une concertation entre les cantons de Vaud et Fribourg pour harmoniser les travaux d'amélioration de la RC020 ?*

Oui, il y a eu concertation entre le Service des ponts et chaussées (SPC) et le Service des routes de l'Etat de Vaud (SR-VD) concernant cet axe routier prioritaire, principale liaison entre les autoroutes A1 et A12.

Depuis 2005, la collaboration entre les cantons de Vaud et de Fribourg s'est intensifiée pour coordonner au mieux les différents chantiers prévus sur les deux axes routiers reliant Fribourg et Payerne, à savoir l'axe Fribourg–Rosé–Payerne et l'axe Fribourg–Léchelles–Payerne. Afin de tenir compte de reports de trafic d'une route sur l'autre lors de travaux, il a été décidé d'éviter la présence d'importants chantiers sur les deux axes en même temps.

Les travaux de la correction routière entre le hameau de Vers-chez-Perrin et la frontière cantonale, sur territoire vaudois, ont été mis à l'enquête en 2005/06 par le SR-VD. La procédure de traitement des oppositions et d'expropriation a duré jusqu'en 2008. Prévus en 2009, ces travaux n'ont finalement été engagés qu'en 2010, à la demande de la commune de Trey qui désirait que les travaux de la traversée de sa localité soient réalisés au préalable.

Dans la localité de Belfaux, la reconstruction du pont sur la Sonnaz prévue cette année se déroulera avec le maintien de deux voies de circulation au passage sur la Sonnaz. Quant au giratoire de la croisée de Grolley–Misery, les travaux débuteront en 2011 (enquête publique en juin 2010). Dès lors, la condition d'éviter de gros travaux sur les deux axes en même temps est respectée.

En ce qui concerne l'harmonisation des travaux d'amélioration de la RC020 (actuellement axe 2100), une concertation SPC–SR-VD a eu lieu et certains travaux préparatoires ont déjà été entrepris par le SPC. Le profil géométrique type des deux routes est compatible. La canalisation prévue par l'Etat de Vaud tient compte du raccordement futur de celle de la route cantonale fribourgeoise, canalisation nécessaire pour la traversée d'une zone de protection des captages alimentant en eau potable la ville de Payerne (zones S2 et S3).

2. *Quel est l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue d'améliorer le tracé de la RC020 depuis la frontière cantonale fribourgeoise de Mannens à Rosé (route de contournement de Prez-vers-Noréaz y compris) ?*

La planification routière prévoit le réaménagement de ce tronçon de route cantonale dès 2014. Le secteur situé entre Prez-vers-Noréaz et la frontière cantonale fait actuellement l'objet d'un mandat d'analyse technique des accidents auprès du Bureau de prévention des accidents. Au terme de cette étude et des travaux préparatoires qui se dérouleront jusqu'à fin 2010, il est prévu de procéder à un appel d'offres de mandataires pour les études d'avant-projet et de projet définitif.

Les limites exactes du projet seront définies sur la base du résultat des études préliminaires et de la prise en compte de la future éventuelle route de contournement de Prez-vers-Noréaz qui doit encore être vérifiée par une étude d'opportunité, comme annoncé dans le rapport n° 172 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, en réponse à trois postulats concernant des projets routiers. La traversée du village de Grandsivaz sera traitée dans le projet.

En 2009, un remaniement parcellaire simplifié (RPS) s'est constitué à Prez-vers-Noréaz. L'Etat a manifesté son soutien à cette entreprise en participant activement au RPS en tant que propriétaire foncier des terrains permettant la réalisation d'une route de contournement.

3. *Un giratoire est-il prévu à la croisée de Mannens ?*

Sur la base de l'analyse technique des accidents et des propositions du bpa, corroborées avec les études préliminaires menées par le SPC, il sera possible de déterminer pour chaque carrefour le type d'aménagement le plus en adéquation avec la fonction de la route d'une part, la sécurité et la qualité de la desserte d'autre part.

4. *Un élargissement du tracé est-il prévu (3 voire 4 voies) ?*

Actuellement, il n'est pas possible de répondre avec précision à cette question. Des aménagements destinés au trafic agricole et aux modes doux seront étudiés et évalués dans le cadre de l'avant-projet.

5. *Dans les années 90, il avait été question de classer cette route cantonale en route nationale, qu'en-est-il ?*

La Confédération prévoit d'adapter les réseaux des routes nationales et des routes principales suisses par la révision de l'arrêté fédéral du 21 juin 1960 sur le réseau des routes nationales (de la compétence des Chambres fédérales) et par la modification de l'ordonnance du 7 novembre 2007 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire définissant les routes principales qui, elle, est de la compétence du Conseil fédéral.

En été 2008, la Confédération a mis en consultation son rapport qui propose notamment un agrandissement de près de 400 km du réseau des routes nationales. D'autre part, il est prévu que la route Payerne–Rosé–Fribourg notamment soit intégrée dans le réseau des routes principales suisses.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse du 30 septembre 2008 à la consultation fédérale, répond notamment ce qui suit :

***« [...] le canton de Fribourg demande que les routes « Payerne–Fribourg » et « Morat–Düdingen » soient inscrites dans le réseau des routes nationales et non dans le réseau des routes principales. »***

Les différends entre la Confédération et les cantons quant au financement lié aux modifications des réseaux des routes nationales et principales suisses ont conduit à des discussions et des prises de positions des deux parties qui sont encore en pourparlers à ce jour.

En l'état, il est difficile de dire quand la nouvelle définition des réseaux entrera en vigueur et quelle en sera sa configuration.

Fribourg, le 29 juin 2010